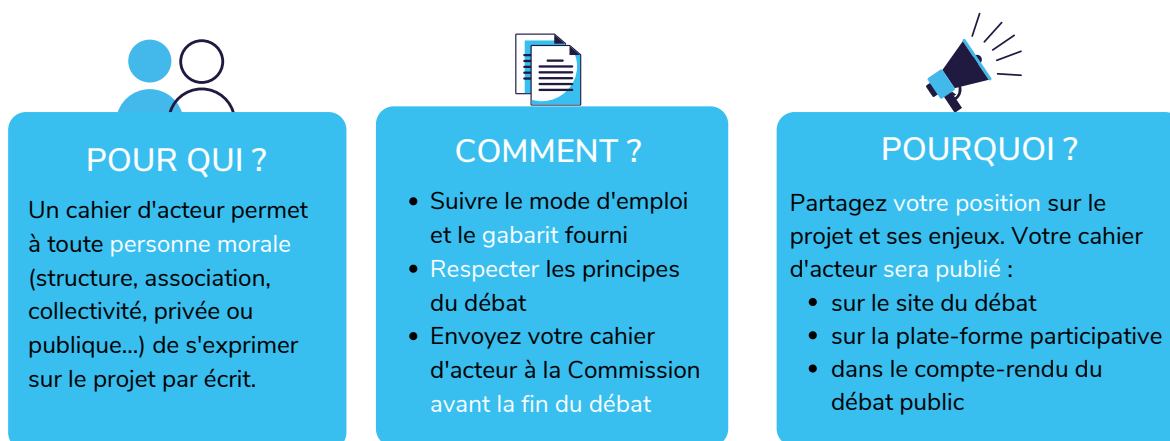


CAHIERS D'ACTEURS MODE D'EMPLOI

DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES EN MER NOUVELLE-AQUITAINE
30 SEPTEMBRE 2021 > 30 JANVIER 2022

LES CAHIERS D'ACTEURS EN BREF



Envoyez votre cahier d'acteur à eolnvilleaquitaine@debat-cndp.fr
Publication des cahiers sur le site à partir du 3 janvier 2022

QU'EST CE QU'UN CAHIER D'ACTEUR ?

Le cahier d'acteur est une **modalité d'expression dédiée aux personnes morales** (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public parapublic ou privé...) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat.

L'objectif est de proposer un **format unique** qui permette à chaque structure, quel que soit son poids et ses moyens, de publier aux **mêmes conditions**, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir le compte-rendu de la commission.

Il est donc primordial que tous les acteurs se conforment strictement aux règles du jeu :

- Un même auteur ne peut proposer qu'**un seul cahier d'acteur**
- Il doit impérativement **respecter le format** précisé ci-dessous

Les cahiers d'acteurs **seront publiés à partir du 3 janvier 2022** sur le site Internet du débat afin d'être mis à la disposition du public.

Le compte rendu du débat, publié par la commission au printemps 2022, en tiendra compte.

Le cahier d'acteur est une **contribution libre et volontaire**, son contenu relève de la totale responsabilité de son auteur.e et n'engage que lui.

QUEL EST LE FORMAT À RESPECTER ?



Appuyez-vous sur le **gabarit de cahier d'acteur** (disponible sur le site du débat public) pour structurer le vôtre.

Une **série de questions** sur lesquelles la Commission aimerait connaître votre position est présentée en première page du gabarit. Ces questions sont des **suggestions** de réflexion, vous n'êtes pas tenu.e d'y répondre de manière exhaustive.

Le cahier d'acteur doit être composé :

1. D'un **texte de présentation de votre structure** qui permette aux lecteurs de bien identifier qui est l'auteur du contenu (statut, mission, membres...).
2. Du **logo** de votre structure

3. Des **coordonnées** de votre structure : adresse, site internet, contact mail, et éventuellement téléphone.

4. D'un **texte** qui peut être réparti entre :

- Un encadré « **en bref** » qui permette aux lecteurs de se faire une première idée de la teneur de votre propos.
- Un **développement** de votre position, et de vos principaux arguments
 - appuyez-vous sur les questions suggérées par la Commission au début du gabarit
 - veillez à bien citer vos sources
 - veillez à bien subdiviser votre raisonnement en sous-parties avec des sous-titres.
 - vous pouvez illustrer vos propos de visuels (images, cartes, graphiques...) libres de droit ou en indiquant les crédits associés
- D'une **conclusion** résumant vos principales positions sur le projet et/ou ses enjeux.

Il n'y a pas de limite de caractères pour votre cahier.

Vous devez impérativement transmettre à la commission votre texte dans l'un des **formats suivants** : **.txt, .doc .docx ou .odt**.

COMMENT ET OÙ SERA-T-IL PUBLIÉ ?

Vous pouvez envoyer votre fichier à l'adresse suivante : **eolnvilleaquitaine@debat-cndp.fr**

La Commission souhaite ne publier les cahiers d'acteurs qu'à partir du **3 janvier 2022**, au terme de la phase de partage de connaissances et d'ateliers. La Commission reviendra vers vous avant la publication sur le **site du débat public** et sa **plateforme participative**.

La commission peut **refuser la publication** d'un cahier d'acteur si la contribution :

- ne respecte pas les principes du débat (notamment de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations)
- n'apporte pas suffisamment d'enrichissement au débat,
- n'est pas ou très peu en rapport avec l'objet du débat public,
- comporte des propos injurieux ou diffamatoires concernant des personnes ou des institutions.

Un grand merci pour votre attention, nous espérons lire votre contribution !